

2011_A119

OBJET : Sports - Equipements nautiques - Actualisation des tarifs des piscines

Le 30 juin 2011 à 17 h 00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à Saint-Cannat sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 23 juin 2011, conformément à l'article L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

AGOPIAN Jacques - AREZKI Alain - ARNAUD Christian - BABULEAUD Jean Pierre - BARBAT-BLANC Odile - BARRET Guy - BELLUCCI Angélique - BENON Charlotte - BERNARD Christine - BLAIS Jean-Paul - BONFILLON Jean - BONTHOUX Odile - BORDET André - BOULAN Michel - BOYER Michel - BRAMI Helliot - BRUNET Danièle - BUCCI Dominique - BURLE Christian - CATELIN Mireille - CHARRIN Philippe - CHEVALIER Eric - CHORRO Jean - CRISTIANI Georges - CURINIER Erick - DAVENNE Chantal - DE PERETTI François-Xavier - DECARA Yannick - DELAVET Christian - DELOCHE Gérard - DEMENGE Jean - DESCLOUX Odette - DEVAUX Pierre - DEVESA Brigitte - DI CARO Sylvaine - DILLINGER Laurent - DUCATEZ-CHEVILLARD Christine - DUFOUR Jean-Pierre - FOUQUET Robert - GACHON Loïc - GASCUEL Jean - GERARD Jacky - GOUIRAND Daniel - GROSSI Jean-Christophe - GUEZ Daniel - GUINIERI Frédéric - HAMARD OULMI Nadira - JAUME Emmanuelle - JOUVE Mireille - LAGIER Robert - LARNAUDIE Patricia - LECLERC Jean-François - LEGIER Michel - MANCEL Joël - MARTIN Régis - MAURICE Jany - MERGER Reine - MICHEL Claude - MICHEL Marie-Claude - MONDOLONI Jean Claude - MORBELLI Pascale - MOYA Patrick - MUSSET Alain - NICOLAOU Jean-claude - OLLIVIER Arlette - ORCIER Annie - PAOLI Stéphane - PATOT Gérard - PERRIN Jean-Claude - PIERRON Liliane - PIN Jacky - PORTE Henri-Michel - RENAUDIN Michel - RIVET-JOLIN Catherine - ROUARD Alain - ROUSSEL Jacques - ROVARINO Isabelle - SANTAMARIA Danielle - SLISSA Monique - SUSINI Jules - TERME Françoise - TRINQUIER Noelle - VALETA Marie José - VENEL Gérard - VEYRUNES Bernard - VILLEVIEILLE Robert

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) :

AGARRAT Henri suppléé par MENGEAUD Julien - CANAL Jean-Louis suppléé par SIMONET Bernard - CHARDON Robert suppléé par CLAVEL Caroline - CIOT Jean-David suppléé par SAIZ-OLIVER Sergine - GOURNES Jean-Pascal suppléé par SANTINI Joseph-Marie - MALLET Raymond suppléé par MAUNIER André - PIZOT Roger suppléé par BUCHAUT Romain

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales :

AMAROUCHE Annie donne pouvoir à JAUME Emmanuelle - AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique - BOUTILLOT Guy donne pouvoir à MANCEL Joël - BRAMOULLÉ Gérard donne pouvoir à SUSINI Jules - CASSAN René donne pouvoir à ROUSSEL Jacques - CHAZEAU Maurice donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe - CONTE Marie-Ange donne pouvoir à BABULEAUD Jean-Pierre - FERAUD Pierre donne pouvoir à HAMARD-OULMI Nadira - FILIPPI Claude donne pouvoir à VILLEVIEILLE Robert - GALLESE Alexandre donne pouvoir à DELOCHE Gérard - GARCIA Daniel donne pouvoir à PATOT Gérard - GARÇON Jacques donne pouvoir à DI CARO Sylvaine - GROSDÉMANGE Gérard donne pouvoir à MARTIN Régis - GUINDE André donne pouvoir à AGOPIAN Jacques - JOISSAINS-MASINI Maryse donne pouvoir à CHORRO Jean - JONES Michèle donne pouvoir à OLLIVIER Arlette - LICCIA Marcel donne pouvoir à DESCLOUX Odette - LONG Danielle donne pouvoir à DEVAUX Pierre - MEDVEDOWSKY Alexandre donne pouvoir à DAVENNE Chantal - MERSALI Malik donne pouvoir à MORBELLI Pascale - MOHAMMEDI Amaria donne pouvoir à BENON Charlotte - NELIAS Mireille donne pouvoir à BUCCI Dominique - POITOU Frédéric donne pouvoir à BARRET Guy - SILVESTRE Catherine donne pouvoir à PAOLI Stéphane - TONIN Victor donne pouvoir à GARÇON Jacques

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir :

ALBERT Guy - BAUTZMANN Marcel - BUCKI Jacques - DAGORNE Robert - DRAOUZIA Fatima - DUPERREY Lucien - FENESTRAZ Martine - FERAUD Jean-Claude - GARNIER Eliane - GERACI Gérard - JOISSAINS Sophie - LAFON Henri - LOUIT Christian - MARTIN Richard - MATAS Henri - MAURET Jacques - MOINE Anne - MOUGIN Jacques - PELLENC Roger - PERRIN Jean-Marc - PIZOT Roger - POTIE François - ROUGIER Jacques - SAEZ Jean-Pierre - SANGLINE Bruno - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - TAULAN Francis

Secrétaire de séance : Yannick DECARA

Monsieur Jacky PIN donne lecture du rapport ci-joint.

CONSEIL DU 30 JUIN 2011

Rapporteur : Monsieur Jacky PIN

Objet : Sports - Equipements sportifs - Equipements nautiques -
Actualisation des tarifs des piscines

Décision du conseil

Mes chers collègues,

A la suite de leur transfert à la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix au 1^{er} janvier 2004, les piscines ont vu leurs tarifs être unifiés et révisés tous les deux ans en 2005, 2007 et 2009. Je vous propose aujourd'hui de valider une nouvelle grille tarifaire à compter du 1^{er} juillet 2011 pour le parking du Lac de Peyrolles et à compter du 1^{er} septembre 2011 pour les piscines communautaires.

Exposé des motifs :

A la suite de leur transfert à la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix au 1^{er} janvier 2004, les piscines ont vu leurs tarifs être unifiés par la délibération n°2004_A351 du Conseil communautaire du 17 décembre 2004 pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2005.

A cette occasion, il avait été rappelé qu'il paraissait plus opportun de procéder à de petites hausses tarifaires régulières pour tenir compte de l'augmentation du coût de la vie, plutôt que de procéder à des ajustements plus espacés et plus importants qui étaient plus difficilement acceptés par les usagers.

A cette occasion, avait été retenu un niveau de tarifs inférieur à la moyenne nationale d'environ 40 %.

La délibération n° 2006-A311 du Conseil communautaire du 20 octobre 2006 a donc procédé à un premier réajustement des tarifs qui sont entrés en vigueur au 1^{er} janvier 2007 jusqu'au 31 décembre 2008.

La délibération n° 2008-A117 du Conseil communautaire du 12 décembre 2008 a procédé à un nouvel ajustement des tarifs qui sont entrés en vigueur au 1^{er} janvier 2009.

Dans la mesure où septembre 2011 représente une étape temporelle importante du service des piscines (rentrée scolaire 2011/2012, ouverture de la piscine de Fuveau, entrée en vigueur du projet de service...), il a paru opportun de faire coïncider l'entrée en vigueur des nouveaux tarifs avec cette étape.

- 1) Les entrées publiques à l'unité ou à la carte de 10 entrées font l'objet d'un réajustement au regard des considérations suivantes :
 - . les rénovations des piscines progressent et offrent un service au public de plus en plus performant ;
 - . l'augmentation du coût de la vie ;
 - . la moyenne nationale du prix d'entrée dans les piscines publiques est d'environ 3,50 €.

- 2) Seuls deux ajustements sont prévus dans la tarification des activités encadrées (natation enfant et natation adulte).
- 3) Les leçons individuelles de natation, la location du bassin d'apprentissage et la mise à disposition d'un MNS restent inchangées.

HISTORIQUE DES TARIFS DES PISCINES COMMUNAUTAIRES

	<u>CATEGORIES</u>	<u>Rappel TARIFS 2005/2006</u>	<u>Rappel TARIFS 2007/2008</u>	<u>Rappel TARIFS 2009/2010</u>
TARIFS D'ENTREE	Entrée Adulte	2 €	2,20 €	2,50 €
	Carte 10 entrées adultes	17 €	17,50 €	20 €
	Tarif réduit voir liste des bénéficiaires	1,50 €	1,60 €	1,80 €
	Carte 10 entrées Comité d'entreprises et assimilés	/	15 €	18 €
	Carte 10 entrées tarif réduit	11,50 €	12 €	14,50 €
	Voir liste des bénéficiaires	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT
TARIFS ACTIVITES + divers	Prénatal 1 séance	8 €	Inchangé	10 €
	Prénatal 5 séances	39 €	Inchangé	40 €
	Jardin Aquatique 8 séances	60€ (le trimestre)	Inchangé	60€ (les 8 séances)
	Ecole de natation enfants / an	75 €	80 €	85 €
	Ecole de natation adultes / an	100 €	110 €	120 €
	Aquagym trimestre	50 €	Inchangé	60 €
	Location ligne d'eau 25 m	12 €	Inchangé	15 €
	Location ligne d'eau 50 m	24 €	Inchangé	25 €
	Location Bassin d'apprentissage	30 €	Inchangé	Inchangé
	Leçon pour 1 à 3 personnes	10 €	12 €	Inchangé
	Mise à disposition d'un M.N.S. pour 1 heure	12 €	15 €	Inchangé
Mise à disposition équipement (pour 25 m)				100€ de l'heure
Mise à disposition équipement (pour 50 m)				200€ de l'heure
Mise à disposition équipement NEUF				200€ de l'heure

A NOTER :

Les cours PRENATAL 10 séances sont abandonnés ;

Le jardin aquatique ne sera plus au trimestre mais par 8 séances ;

Les leçons individuelles sont remplacées par des leçons pour 1 à 3 personnes ;

Les leçons collectives sont abandonnées.

TABLEAU RECAPITULATIF DES NOUVEAUX TARIFS

TARIFS DES PISCINES COMMUNAUTAIRES à compter du 1er septembre 2011		
	<u>CATEGORIES</u>	<u>TARIFS 2011</u>
TARIFS D'ENTREE	Entrée Adulte	2,70 €
	Carte 10 entrées adultes	21,00 €
	Tarif réduit voir liste des bénéficiaires	1,90 €
	Carte 10 entrées Comité d'entreprises et assimilés	19,00 €
	Carte 10 entrées tarif réduit	15,00 €
	Voir liste des bénéficiaires	GRATUIT
TARIFS ACTIVITEES + divers	Gym Prénatale 1 séance	10,00 €
	Gym Prénatale 5 séances	40,00 €
	Jardin Aquatique 8 séances	60,00€ (les 8 séances)
	Ecole de natation enfants / an	90,00 €
	Ecole de natation adultes / an	130,00 €
	Ecole de natation enfants / été	40,00 €
	Aquagym trimestre	60,00 €
	Location ligne d'eau 25 m	15,00 €/h
	Location ligne d'eau 50 m	25,00 €/h
	Location Bassin d'apprentissage	30,00 €/h
	Leçon pour 1 à 3 personnes	12 €/ séance
	Mise à disposition d'un M.N.S. pour 1 heure	15,00 €
MISE A DISPOSITION EQUIPEMENT	Mise à disposition équipement (pour 25 m)	100€ de l'heure
	Mise à disposition équipement (pour 50 m)	200€ de l'heure
	Mise à disposition équipement NEUF (- de 5 ans)	200€ de l'heure

En annexes, sont joints pour rappel l'ensemble des modalités tarifaires relatives aux réductions, gratuités, inscriptions...

Par ailleurs, la gestion du Lac de Peyrolles a été transférée à la Communauté du Pays d'Aix en 2003. C'est la Direction du Développement Economique qui en assurait la gestion.

Parce qu'il apparaît aujourd'hui que c'est par le vecteur du sport que les perspectives de développement de ce site sont les plus prometteuses, il a été décidé de transférer cette gestion au service des Piscines au 1^{er} octobre 2010.

Dans la mesure où le service des Piscines procède à une révision de son dispositif tarifaire régulièrement, et que la prochaine doit intervenir en septembre 2011, il a semblé opportun d'y inclure la révision des tarifs existants au Lac de Peyrolles.

La situation tarifaire actuelle du Lac de Peyrolles est la suivante :

Seul le parking est payant pendant les mois de juillet et d'août (gratuit le reste de l'année).

Les tarifs s'établissent comme suit :

2 € la journée pour une voiture

5 € la journée pour le bus ou mini bus

10 € un mois (de date à date)

15 € pour 2 mois (juillet/août)

Gratuit pour les 2 roues

Centres aérés avec bus : forfait parking + accès baignade : 50 € la journée (sur facture)

Fréquentation : environ 40 000 personnes pour la période estivale (juin/septembre) ;

Recettes parking : 37 887 € (juillet/août base 2009).

PROPOSITIONS

Au vu des complications de gestion qu'entraînent les abonnements de date à date, le service des Piscines propose une simplification de la tarification en ne retenant que les tarifs suivant (suppression des abonnements) :

2 € la journée pour une voiture

5 € la journée pour le bus ou mini bus

Gratuit pour les 2 roues

Centres aérés avec bus : forfait parking + accès baignade à un espace réservé et surveillé : 50 € la journée (sur réservation et facture)

A terme est envisagée l'installation de barrières automatiques et d'automates pour les caisses de telle sorte à rationaliser ce service.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération 2001-A.045 du 20 juillet 2001 relative à la notion d'intérêt communautaire ;

VU la délibération 2002-A.141 du Conseil de Communauté du 17 octobre 2002 relative à l'acquisition foncière à l'amiable auprès du S.M.A.V.D. et à la déclaration d'intérêt communautaire ;

VU la délibération 2003-A.082 du Conseil de Communauté du 16 mai 2003 relative aux équipements sportifs d'intérêt communautaire et aux transferts des piscines ;

VU la délibération 2003-A.083 du Conseil de Communauté du 16 mai 2003 relative à la modification des statuts de la Communauté relative à la politique d'apprentissage de la natation ;

VU la délibération 2007-B.261 du Bureau Communautaire du 29 novembre 2007 validant la convention avec DURANCE GRANULATS habilitant la C.P.A. à organiser la pratique d'activités nautiques sur le Lac de Peyrolles.

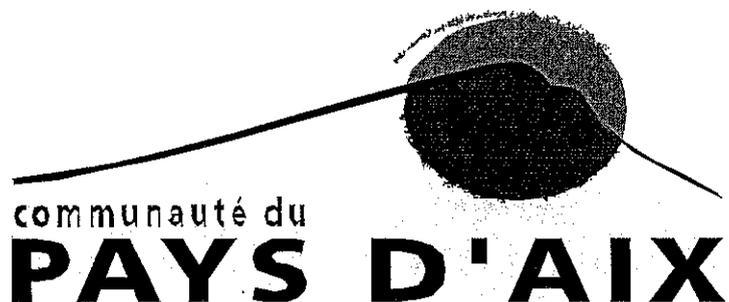
VU les délibérations n° 2006-A311 du 20 octobre 2006 et 2008-A117 du 12 décembre 2008 relatives à la réforme tarifaire des piscines ;

VU l'avis favorable de la Commission Politique et Equipements sportifs du 5 mai 2011 ;

Dispositif :

Vous voudrez bien, Mes Chers Collègues :

- ⇒ **VALIDER** la réforme tarifaire des piscines communautaires tel qu'exposé ci-dessus ;
- ⇒ **APPROUVER** la grille tarifaire complète des piscines communautaires à compter du 1^{er} septembre 2011 ;
- ⇒ **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer l'ensemble des documents y afférents ;
- ⇒ **DIRE QUE** les recettes seront perçues par la régie centrale des piscines de la Communauté du Pays d'Aix.



**PISCINES
COMMUNAUTAIRES**

**TARIFS
2011**

**DOSSIER
EXPLICATIF**

**NOUVELLE GRILLE TARIFAIRE 2011
DES PISCINES COMMUNAUTAIRES**

TARIFS DES PISCINES COMMUNAUTAIRES à compter du 1er septembre 2011

	<u>CATEGORIES</u>	<u>TARIFS 2011</u>
TARIFS D'ENTREE	Entrée Adulte	2,70 €
	Carte 10 entrées adultes	21,00 €
	Tarif réduit voir liste des bénéficiaires	1,90 €
	Carte 10 entrées Comité d'entreprises et assimilés	19,00 €
	Carte 10 entrées tarif réduit	15,00 €
	Voir liste des bénéficiaires	GRATUIT
TARIFS ACTIVITEES + divers	Gym Prénatale 1 séance	10,00 €
	Gym Prénatale 5 séances	40,00 €
	Jardin Aquatique 8 séances	60,00€ (les 8 séances)
	Ecole de natation enfants / an	90,00 €
	Ecole de natation adultes / an	130,00 €
	Ecole de natation enfants / été	40,00 €
	Aquagym trimestre	60,00 €
	Location ligne d'eau 25 m	15,00 €/h
	Location ligne d'eau 50 m	25,00 €/h
	Location Bassin d'apprentissage	30,00 €/h
	Leçon pour 1 à 3 personnes	12 €/ séance
	Mise à disposition d'un M.N.S. pour 1 heure	15,00 €
MISE A DISPOSITION EQUIPEMENT	Mise à disposition équipement (pour 25 m)	100€ de l'heure
	Mise à disposition équipement (pour 50 m)	200€ de l'heure
	Mise à disposition équipement NEUF (- de 5 ans)	200€ de l'heure

TARIF REDUIT

S'APPLIQUE AUX USAGERS SUIVANTS :

- **ENFANTS DE MOINS DE 16 ANS ;**
- **LYCEENS ET APPRENTIS de 16 ANS et PLUS** (sur présentation d'un justificatif) ;
- **ETUDIANTS** (sur présentation d'un justificatif) ;
- **RETRAITES** (sur présentation d'un justificatif) ;
- **GROUPES** (ce tarif est applicable PAR PERSONNE, pour tout groupe encadré d'un accompagnateur identifié pouvant justifier de cette qualité, de type associatif par exemple) ;
- **SCOLAIRES** (ce tarif ne s'applique aux scolaires qu'en caisse lorsqu'ils se rendent à la piscine en dehors de leurs créneaux réservés, c'est à dire pendant les séances publiques) ;

LE TARIF PREFERENTIEL

S'APPLIQUE AUX USAGERS SUIVANTS :

- **COMITES D'ENTREPRISES** et assimilés (CCAS, COS par exemple) :
CARTE DE 10 ENTREES

Information complémentaire : les comités d'entreprise ne peuvent bénéficier de ce tarif préférentiel qu'à la condition que leur commande soit au minimum de 10 cartes.

Cette commande devra obligatoirement s'effectuer par écrit, à l'attention du Régisseur des Recettes.

LA GRATUITE

S'APPLIQUE AUX USAGERS SUIVANTS :

A LA CAISSE :

- ENFANTS DE MOINS DE 5 ANS ;
- CHOMEURS (sur présentation d'un justificatif de moins de 3 mois) ;
- RMISTES (établissement d'une carte nominative en centralité) ;
- ENFANTS DE COUPLES RMISTE ou de famille monoparentale RMSITE, enfant = - de 18 ans, sur présentation d'un justificatif (établissement d'une carte nominative en centralité) ;
- BENEFICIAIRE DE L'ALLOCATION ADULTE HANDICAPE (sur présentation d'un justificatif) ;
- SCOLAIRE dans le cadre des échanges avec les villes jumelées ;
- CENTRES AERES DE LA COMMUNAUTE.

AUTRES GRATUITES PREVUES

MAIS NE CONCERNANT PAS LA CAISSE :

Ces gratuités concernent les lignes d'eau attribuées sur des créneaux réservés dans le cadre de conventions et qui ne nécessitent pas de la part des utilisateurs de passer en caisse.

- SCOLAIRES de la Communauté du Pays d'Aix ;
- ASSOCIATIONS DE NATATION et d'activités nautiques de la Communauté du Pays d'Aix ;
- MANIFESTATIONS SPORTIVES NAUTIQUES ;
- POMPIERS de la Communauté du Pays d'Aix ;
- GENDARMERIE de la Communauté du Pays d'Aix.
- POLICE NATIONALE et MUNICIPALE de la Communauté du Pays d'Aix (sur présentation de la carte professionnelle avec photo) ;

MODALITES D'APPLICATION DES TARIFS

	CATEGORIES	JUSTIFICATIFS A PRESENTER
GRATUITE EN CAISSE	MOINS DE 5 ANS	A l'appréciation de l'agent de caisse
	CHOMEURS	Présentation de l'attestation de chômage en cours de validité ou autre justificatif officiel (- de 3 mois).
	RMISTES + AYANTS DROIT (enfants de - de 18 ans de couple Rmiste ou de famille Rmiste monoparentale) <i>ATTENTION</i> <i>si l'un des parents n'est pas Rmiste,</i> <i>les enfants n'ont pas</i> <i>droit à la gratuité</i>	Présentation de la carte de gratuité délivrée part la Communauté du Pays d'Aix ▶ Copie de l'attestation d'Allocation Familiale datant de moins de 3 mois (la caissière devra inscrire sur la copie de l'attestation, à l'attention du Régisseur, la piscine où la demande a été effectuée) ; ▶ Copie de la carte d'identité ; ▶ Une photo d'identité ; ▶ Ces documents seront transmis dans les plus brefs délais au Régisseur qui établira la carte de gratuité ; ▶ Cette carte de gratuité dûment tamponnée sera rendue à la caisse où la demande a été effectuée pour distribution au bénéficiaire.
	ADULTES HANDICAPES	Présentation de l'attestation de l'allocation pour les Adultes Handicapés.
	Les scolaires en groupe dans le cadre des échanges avec les villes jumelées	
	CENTRES AERES de la CPA	

	CATEGORIES	JUSTIFICATIFS A PRESENTER
TARIF REDUIT	MOINS DE 16 ANS	A l'appréciation de l'agent de caisse
	LYCEENS DE 16 ANS ET PLUS + LES APPRENTIS	Carte de lycéen, carte d'apprentis justifiant le statut ou tout autre justificatif officiel
	ETUDIANTS	Carte d'étudiant
	RETRAITES	Sur présentation de la carte de retraité délivrée par la Communauté du Pays d'Aix.
	RETRAITES (suite) Documents à fournir en caisse pour obtenir la carte de retraité	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Copie d'un justificatif de la caisse de retraite (la caissière devra inscrire sur la copie du justificatif à l'attention du régisseur, la piscine où la demande a été effectuée) ; ▶ Ce document sera transmis dans les plus brefs délais au régisseur qui établira la carte de retraité avec une photo d'identité ; ▶ Cette carte de retraité dûment tamponnée sera remise à la caisse où la demande a été effectuée pour restitution au bénéficiaire.
	GROUPES	Tout groupe encadré par un accompagnateur identifié pouvant justifier de cette qualité, de type association par exemple.
	SCOLAIRES	Les scolaires se rendant à la piscine en dehors de leurs créneaux conventionnés c'est à dire sur les séances publiques.

	CATEGORIES	JUSTIFICATIFS A PRESENTER
TARIF PREFERENTIEL	COMITE D'ENTREPRISE	Entré libre à la piscine sur présentation d'une carte Comité d'Entreprise tamponnée par l'entreprise.
	COMITE D'ENTREPRISE (suite)	<p>Commande à faire par écrit (courrier adressé à Mme MARCHAL, le Régisseur de recettes de la C.P.A.) par le Comité d'Entreprise ou L'organisme équivalent (COS, CNAS, Amicale...) d'au moins 10 cartes.</p> <p><u>Rappel :</u></p> <p>Adresse du Régisseur : Communauté du Pays d'Aix Direction des Sports, Service des Piscines A l'attention de Mme MARCHAL Régisseur des Recettes CS 40868 13626 AIX EN PROVENCE CEDEX 1 Tel : 04. 42.93. 91. 35 Fax : 04.42.93.91.11</p>

LISTE DES 34 COMMUNES DE LA C.P.A.

RAPPEL

Par ordre alphabétique :

1. AIX EN PROVENCE
2. BEAURECUEIL
3. BOUC BEL AIR
4. CABRIES
5. CHATEAUNEUF LE ROUGE
6. COUDOUX
7. EGUILLES
8. FUYEAU
9. JOUQUES
10. LA ROQUE D'ANTHERON
11. LAMBESC
12. LE PUY SAINTE REPARADE
13. LE THOLONET
14. LES PENNES MIRABEAU
15. MEYRARGUES
16. MEYREUIL
17. MIMET
18. PERTUIS
19. PEYNIER
20. PEYROLLES EN PROVENCE
21. PUYLOUBIER
22. ROGNES
23. ROUSSET
24. SAINT ANTONIN SUR BAYON
25. SAINT CANNAT
26. SAINT ESTEVE JANSON
27. SAINT PAUL LEZ DURANCE
28. SIMIANE COLLONGUE
29. SAINT MARC JAUMEGARDE
30. TRETZ
31. VAUVENARGUES
32. VENELLES
33. VENTABREN
34. VITROLLES

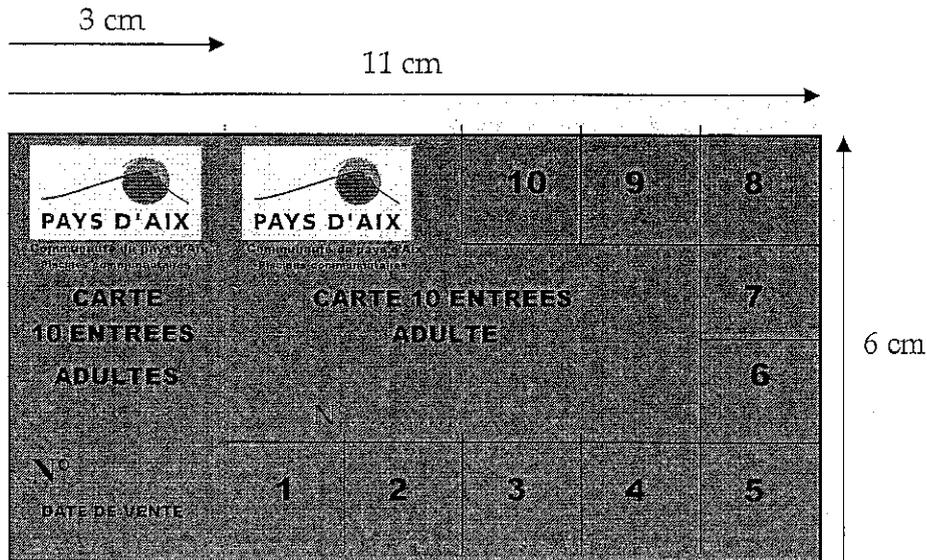
PRESENTATION DES MAQUETTES DES NOUVELLES CARTES ET DES CARTES CE

CARTE 10 ENTREES (adulte, tarif réduit)

Cette carte :

- Sera présentée par carnet de 25 ;
- Possèdera une souche détachable (pointillés pré-découpés) ;
- Ne sera pas nominative ;
- Sera valable sans limite de durée ;
- Possèdera 10 cases à poinçonner ;
- 1 entrée = 1 poinçonnage ;
- Présentera le logo de la CPA ;
- Sera numérotée sur la souche ET la carte ;
- Le carton sera de couleur Bleu pour la carte « Adulte » et Orange pour « le tarif réduit » ;
- Ne sera pas remboursable en cas de perte ou de vol.

CARTE 10 ENTREES « ADULTE »



CARTE 10 ENTREES « ADULTE »

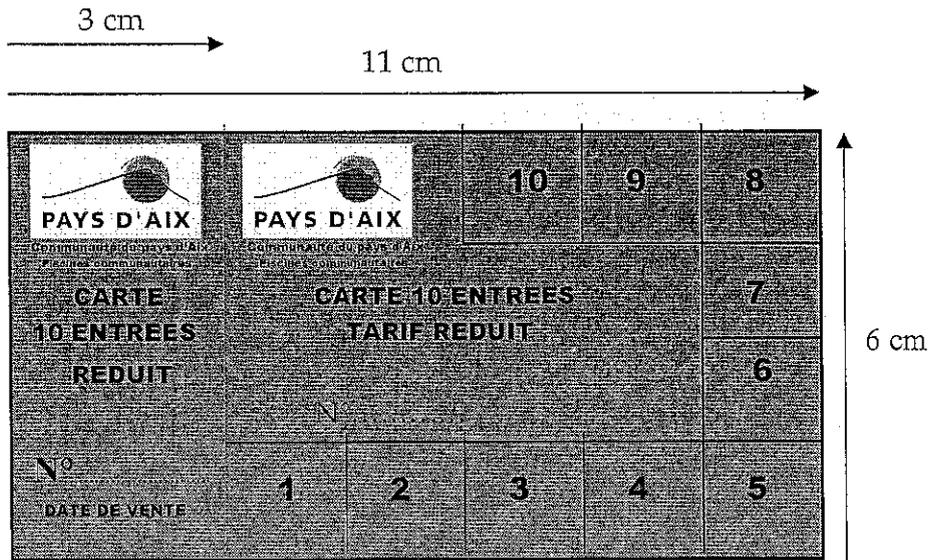
Cette carte est valable sans limite de durée.
 1 poinçonnage = 1 entrée.
 Cette carte n'est pas nominative.

ATTENTION :
 En cas de perte ou de vol
 cette carte ne sera pas remboursée.

Pour toute information concernant les piscines
 consultez le site internet du Pays d'Aix
www.agglo-paysd Aix.fr

Cette carte est valable dans toutes les piscines du Pays d'Aix :
 Aix-en-Provence, Bouc-Bel-Air, Lambesc, Mimet, Les Bâches,
 Mirabeau, Pertuis, Le Puy-Saint-Rémy, Roquefort-la-Vergée, Vitrolles.

CARTE 10 ENTREES « TARIF REDUIT »



CARTE 10 ENTREES « TARIF REDUIT »

- Cette carte est valable sans limite de durée.
- 1 poinçonnage = 1 entrée.
- Cette carte n'est pas nominative.

ATTENTION :
En cas de perte ou de vol
cette carte ne sera pas remboursée.

Pour toute information concernant les piscines
consultez le site internet du Pays d'Aix :
www.agglo-paysd Aix.fr

Cette carte est valable dans toutes les piscines du Pays d'Aix :
Aix-en-Provence, Bouc, Bel Air, Lambesc, Mimet, Les Pennes
Mirabeau, Partuis, Le Puy Sainte Réparate, Trets, Vitrolles.

CARTE DE GRATUITE

Cette carte sera :

- Nominative, personnelle et incessible ;
- Valable pour l'année civile en cours ;
- Présentera le logo de la CPA ;
- Sera numérotée ;
- Le carton sera blanc ;
- Ne sera pas renouvelable en cours de validité en cas de perte ou de vol.

10,5 cm

 communauté de PAYS D'AIX	PISCINES Communautaires	PHOTO
CARTE DE GRATUITE		
Nom :		
Prénom :		
Validité :		N°
Signature du ce Président Délégué aux Sports		Date d'émission

RECTO
7,5 cm

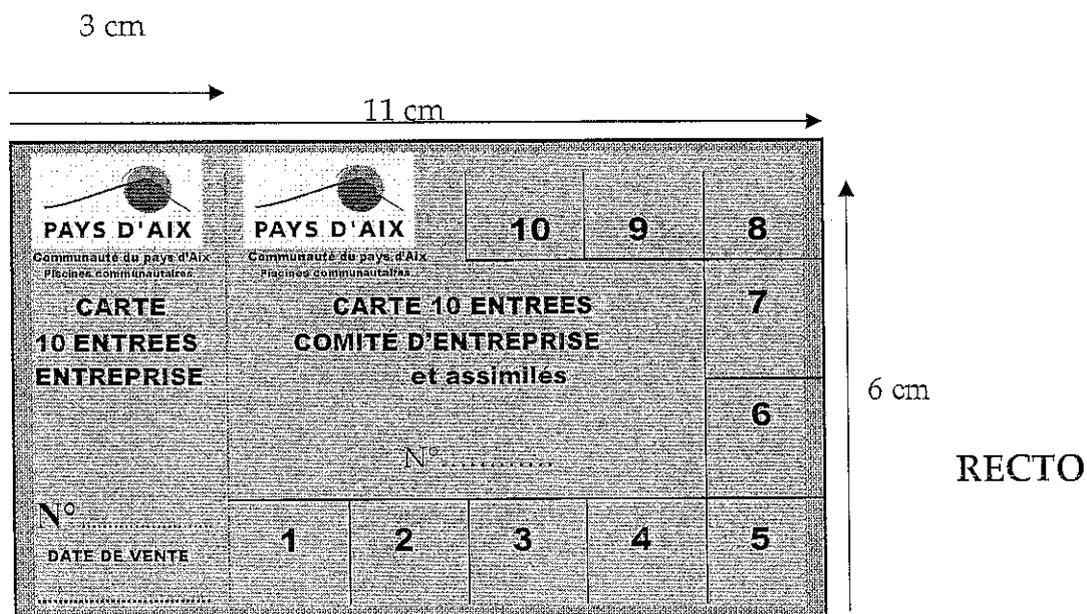
Cette carte est personnelle, nominative et incessible,
ATTENTION Cette carte ne sera pas renouvelée en cas de perte ou de vol pendant sa durée de validité
Pour toute information concernant les piscines consultez le Site internet du Pays d'Aix : www.agglo-paysdaix.fr
Cette carte est valable dans toutes les piscines du Pays d'Aix : Aix en Provence, Bouc Bel Air, Lambesc, Mimet, les Pennes Mirabeau, Pertuis, le Puy Sainte Réparate, Trets, Vitrolles...

VERSO

CARTES C.E.

Ces cartes à destination essentiellement des Comités d'entreprise:

- Chaque carte possèdera une souche détachable (pointillés pré-découpés);
- Ne sera pas nominative ;
- Sera valable sans limite de durée (sous réserve de continuité d'existence du support) ;
- Présentera le logo de la CPA ;
- Sera numérotée sur la souches ET la carte ;
- Ne sera valable en caisse que si elle est dûment tamponnée par l'entreprise qui l'a commandée.



<ul style="list-style-type: none"> • Cette carte est valable sans limite de durée. • 1 poinçonnage = 1 entrée. • Cette carte n'est pas nominative. <p style="text-align: center;">ATTENTION : En cas de perte ou de vol cette carte ne sera pas remboursée.</p> <p style="text-align: center;">Pour toute information concernant les piscines consultez le site internet du Pays d'Aix : www.agglo-paysdaix.fr</p> <p style="font-size: small;">Cette carte est valable dans toutes les piscines du Pays d'Aix : Aix en Provence, Bouc Bel Air, Lambesc, Mimet, Les Pennes Mirabeau, Pertuis, Le Puy Sainte Réparate, Trets, Vitrolles...</p>	
---	--

VERSO

CARTE DE « RETRAITE »

Cette carte sera :

- Nominative, personnelle et incessible ;
- Valable sans limite de durée ;
- Présentera le logo de la CPA ;
- Sera numérotée ;
- Le carton sera vert.

10,5 cm

PAYS D'AIX

**PISCINES
Communautaires**

PHOTO

CARTE DE RETRAITE

Nom :

Prénom :

Validité : N° :

Signature du Date d'émission
Vice Président Délégué aux Sports

RECTO

7,5 cm

Cette carte est personnelle, nominative et incessible,

ATTENTION
Cette carte ne sera pas renouvelée en cas de
perte ou de vol pendant sa durée de validité

**Pour toute information concernant les piscines consultez le
Site internet du Pays d'Aix : www.agglo-paysdaix.fr**

**Cette carte est valable dans toutes les piscines du Pays d'Aix :
Aix en Provence, Bouc Bel Air, Lambesc, Mimet, les Pennes Mirabeau,
Pertuis, le Puy Sainte Réparate, Trets, Vitrolles...**

CARTE D'ACTIVITE

VERSO

Cette carte sera :

- Nominative, personnelle et incessible ;
- Valable pour l'année civile en cours ;
- Présentera le logo de la CPA ;
- Sera numérotée ;
- Le carton sera blanc ;
- Sera renouvelable en cours de validité en cas de perte ou de vol ;
- 1 lettre avant le numéro identifiera le Secteur (ex : lettre D = Piscines du Secteur Sud).

<p>5,4 cm</p>	<p>18 cm</p>	<p>RECTO</p>
<p>Service des Piscines</p> <p>COMMUNAUTÉ DE PAYS D'AIX</p> <p>ACTIVITE..... JOUR :</p> <p>NOM :</p> <p>PRENOM :</p> <p>VALIDITE :</p> <p style="text-align: center; margin-top: 20px;">N°</p>	<p>Piscines Communautaires</p> <div style="border: 1px solid black; width: 100px; height: 80px; margin: 0 auto; text-align: center; line-height: 80px;"> <p>PHOTO</p> </div> <p>COMMUNAUTÉ DE PAYS D'AIX Service des Piscines</p> <p style="text-align: right;">D N°</p> <p>ACTIVITE :</p> <p>JOUR :</p> <p>NOM/PRENOM :</p> <p>VALIDITE du au</p>	<p>9 cm</p>
<p>Cette carte est personnelle, nominative et incessible</p> <p style="text-align: center;">ATTENTION :</p> <p>Cette carte n'est valable que pour le créneau réservé dans la piscine concernée</p> <p style="text-align: center;">Pour toute information concernant les piscines consultez le site internet du Pays d'Aix :</p> <p style="text-align: center;">www.agglo-paysdaix.fr</p>		<p>VERSO</p>
<div style="border: 1px solid black; width: 100%; height: 20px; margin-bottom: 5px;"> <p>1^{er} trimestre</p> </div> <div style="border: 1px solid black; width: 100%; height: 20px; margin-bottom: 5px;"> <p>2^{ème} trimestre</p> </div> <div style="border: 1px solid black; width: 100%; height: 20px;"> <p>3^{ème} trimestre</p> </div>		

JARDIN AQUATIQUE

3 cm

11 cm

6 cm

RECTO

 PAYS D'AIX <small>Communauté du pays d'Aix Piscines communautaires</small> CARTE 8 SEANCES JARDIN AQUATIQUE N° DATE DE VENTE	 PAYS D'AIX <small>Communauté du pays d'Aix Piscines communautaires</small> CARTE 8 SEANCES JARDIN AQUATIQUE N°	8			
		7			
		6			
		5			
	1	2	3	4	5

• 1 poinçonnage = 1 entrée.

ATTENTION :
 En cas de perte ou de vol
 cette carte ne sera pas remboursée.

Pour toute information concernant les piscines
 consultez le site Internet du Pays d'Aix :
www.agglo-paysdaix.fr

VERSO

OBJET : Sports - Equipements nautiques - Actualisation des tarifs des piscines

Vote sur le rapport

Inscrits	144
Votants	117
Abstentions	6
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	117
Majorité absolue	59
Pour	111
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

AGOPIAN Jacques - DAVENNE Chantal - DE PERETTI François-Xavier - DEVESA Brigitte - NICOLAOU Jean-Claude

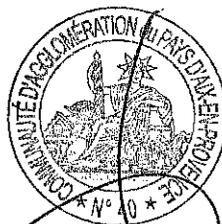
Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

MEDVEDOWSKI Alexandre

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents

Le Président



Acte rendu exécutoire par transmission

En Sous-préfecture d'Aix-en-Provence

Le

08 JUIL. 2011